

Paris, le 1/6/2010

L'Injep partie prenante de l'Agence du service civique

À l'occasion du premier conseil d'administration de l'Agence du service civique, Olivier Toche, directeur de l'Injep, s'est réjoui de la participation de l'institut à la nouvelle agence.

Le premier conseil d'administration de l'Agence du service civique s'est tenu le 18 mai 2010 au 59, avenue de Ségur (Paris). L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), membre fondateur de cette nouvelle instance, y était représenté par son directeur, Olivier Toche.

L'expertise sur l'engagement des jeunes et l'exemple du service volontaire européen

Celui-ci a annoncé que l'Injep mettra à disposition de l'agence sa connaissance des pratiques et attentes des jeunes, notamment en termes d'engagement, et d'analyse comparée des politiques européennes dans ce domaine. L'Injep apportera par ailleurs son expérience du service volontaire européen, qu'il met en œuvre depuis 1996 dans le cadre du programme européen « Jeunesse en action », et permet, chaque année, à plus de 5000 jeunes (dont 750 résidents français) d'effectuer un service volontaire dans l'un des trente et un pays du programme (les 27 pays ayant signé des accords — ainsi que l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, la Turquie). L'Agence du service civique, grâce à la contribution de l'Injep, pourra en outre bénéficier de sa connaissance des acteurs de jeunesse, et tout particulièrement, des associations d'éducation populaire. L'Injep mettra également à disposition de l'agence le centre de ressources, spécialisé dans les questions de jeunesse et d'éducation populaire qu'il aménage dans ses nouveaux locaux, au 95, avenue de France, Paris 13.

La contribution au dispositif d'évaluation

De même l'Injep, en tant qu'observatoire et centre d'expertise, concourra à l'évaluation de l'impact du service civique sur les jeunes, sur les structures d'accueil et sur la société en général. Au-delà de la contribution déjà effective de l'établissement à la mission de préfiguration de l'Agence du service civique, l'Injep est prêt à participer à la réflexion sur les missions qui seront confiées aux jeunes, sur le contenu de la formation et du tutorat, tout comme à l'évaluation de l'impact sur les jeunes « en termes de valorisation des compétences acquises, de parcours et



« L'Injep apportera par ailleurs son expérience du service volontaire européen, qu'il met en œuvre depuis 1996 dans le cadre du programme européen « Jeunesse en action », et permet, chaque année, à plus de 5000 jeunes (dont 750 résidents français) d'effectuer un service volontaire dans l'un des trente et un pays du programme (les 27 pays ayant signé des accords — ainsi que l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, la Turquie) »

Informations complémentaires sur : www.injep.fr

Contact presse : Roch SONNET – 01 70 98 94 40 – sonnet@injep.fr



de trajectoire vers l'autonomie et l'insertion professionnelle », a indiqué le directeur de l'Injep. D'autres évaluations porteront sur l'apport des jeunes aux structures d'accueil ainsi qu'aux bénéficiaires des actions mises en oeuvre.

Créée par la loi du 10 mars 2010, le service civique est un projet ambitieux qui vise l'engagement de 10 000 jeunes cette année et 75 000 à partir de 2014. Ce service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. Ils seront accueillis pour une période allant de 6 à 12 mois dans tout organisme à but non lucratif, en France ou à l'étranger (association, collectivité locale, ONG...).

Informations complémentaires sur : www.injep.fr

Contact presse : Roch SONNET – 01 70 98 94 40 – sonnet@injep.fr

